

Considérée comme une activité individuelle et épisodique, la corruption, lorsqu'elle se développe jusqu'à hypothéquer l'avenir d'un pays, est en réalité l'œuvre d'une série de réseaux qui gèrent en permanence la distribution de pots-de-vin et autres bénéfices illicites.

Il en va de même pour ce qui est de la riposte financière au terrorisme. Elle suppose logiquement que les organisations terroristes possèdent ou ont besoin d'une grande quantité de ressources. Cette supposition est en grande partie contredite par le peu d'informations dont nous disposons sur le financement du terrorisme d'inspiration islamiste. Malgré l'immense fortune attribuée à leur leader, Oussama ben Laden, les membres des cellules ont dû s'autofinancer par le truchement de diverses activités criminelles, du vol à la tire au faux-monnayage, en passant par la falsification de pièces d'identité pour toucher des prestations d'aide sociale. Il y a par ailleurs des allégations voulant que certains « mécènes », provenant des pays alliés de l'Occident, leur auraient fourni des fonds.

Outre les problèmes associés à une identification défailante de leur cible, les instruments de lutte antiblanchiment se butent contre les obstacles découlant de la déréglementation financière et de la défense de la souveraineté nationale en matière pénale et fiscale. La guerre contre la drogue et les initiatives anticorruption ont déjà mis en relief l'importance de ces enjeux. Les enquêteurs n'ont que très rarement réussi à démêler l'écheveau de comptes à numéro, de prête-noms et de sociétés qui permettent aux trafiquants et aux dirigeants corrompus de profiter de l'argent mal acquis.

Il est encore trop tôt pour déterminer si la lutte au financement du terrorisme finira par altérer cet équilibre si particulier qui amène les États à se montrer réticents au moment d'appliquer les mesures antiblanchiment. Les gouvernements font face à un véritable cul-de-sac. Les abris fiscaux que les autorités accordent aux entreprises et le niveau de confidentialité qu'elles assurent aux plus fortunés sont inversement proportionnels à la mise en œuvre de contrôles financiers plus stricts. Cette équation n'est cependant pas si simple à établir, car les investisseurs potentiels peuvent être également découragés par la mauvaise réputation d'une place financière trop peu regardante, qui se trouve conséquemment sous la mire de la communauté internationale.

La coopération judiciaire, qui passe pour une nécessité incontournable pour combattre les activités criminelles transnationales, est entravée par des contradictions similaires. Les juges,